



GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LA REDACTION DES ARTICLES DE LA REVUE ERICA



Rédaction	Paol Kérinec
Service	Interrégional
Date de publication	09/05/2025
Date de mise à jour	24/09/2026
Domaine	☐ Administratif ☒ Scientifique et technique ☐ Stratégique et Politique
Mots-clés	
Vigilance	☐ document confidentiel (ne pas diffuser)
Nature du document	☒ document de travail ☐ document final

Table des matières

1. Ligne éditoriale – Objectifs de la revue	4
2. Comité éditorial	4
3. Contenu et format de la Revue ERICA	5
4. Déroulement de la production	5
5. Directives générales pour la rédaction des articles	7
6. Directives spécifiques par type d'article	10

1. Ligne éditoriale – Objectifs de la revue

Les objectifs de la revue ERICA sont de valoriser la dynamique du réseau et de la botanique dans l'Ouest de la France (flore vasculaire, lichens et végétations), de fournir l'information technique au réseau des observateurs, de maintenir le lien avec ce réseau et de stimuler le développement des connaissances, d'entretenir la relation de confiance et de fédérer l'ensemble des membres.

Les domaines étudiés sont la flore (phanérogames, bryophytes, characées), les lichens les végétations. Plus précisément, ils correspondent aux thématiques des sorties des réseaux ERICA, Colibry et phytosociologique.

Le contenu de la revue intègre ainsi des éléments d'avancement de la connaissance dans ces différents domaines et des orientations des prospections permettant de contribuer à l'inventaire et à la préservation de la flore, des lichens et des végétations

La revue ERICA est le résultat d'un travail collaboratif et d'une forte implication d'une part, des observateurs bénévoles qui transmettent les articles aux équipes du CBN de Brest qui, d'autre part, relisent et valident les éléments avant publication. Ce lien étroit doit être mis en avant.

2. Comité éditorial

La revue ERICA est pilotée par un comité éditorial constitué par des salariés du CBN de Brest.

Le rôle du comité éditorial est de :

- Choisir et valider les propositions d'articles qui seront dans la revue ;
- Assurer la validation des articles sur la forme et le fond, y compris le fond scientifique ;
- Veiller au bon déroulement de la production de la revue, de la proposition d'articles à la diffusion.

3. Contenu et format de la Revue ERICA

La revue ERICA est constituée de cinq grandes rubriques qui contiennent 1 à 3 articles. Les rubriques et les types d'articles sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Le nombre total de page de la revue est de 92 (avec les couvertures et les intercalaires).

Tableau 1 : contenu de la revue ERICA

Rubrique	Article	Nombre de pages	Nombre de caractères (espaces compris)
Sommaire		1	
Édito		1	3450 (corps de texte)
Vie du réseau	Sortie Bretagne	4	18 000
	Sortie Pays de la Loire	4	18 000
	Sortie Normandie	4	18 000
	Actualité réseau ERICA	4	18 000
Connaissance, conservation et gestion	Article connaissance	4	18 000
	Article gestion et conservation	4	18 000
	Article gestion et conservation	4	18 000
Bilan des découvertes	Bilan des découvertes flore vasculaire	38	
	Bilan des découvertes bryophytes	6	
	Bilan des découvertes lichens	6	
Revue des lecteurs		2	

La revue est produite au format A4 et en couleur.

4. Déroulement de la production

4.1. Articles

La production d'un article pour la revue ERICA se déroule sur plusieurs mois et nécessite **un respect rigoureux du calendrier** par les auteurs lors des différentes étapes de la rédaction d'un article, qui va de la proposition de l'article à la validation du Bon à tirer.

Pour chaque article, un responsable d'article est issu du comité éditorial. C'est lui qui échange avec l'auteur durant le processus de production (ci-dessous). Le responsable d'article choisi en lien avec le comité éditorial et l'auteur un relecteur ou une relectrice scientifique.

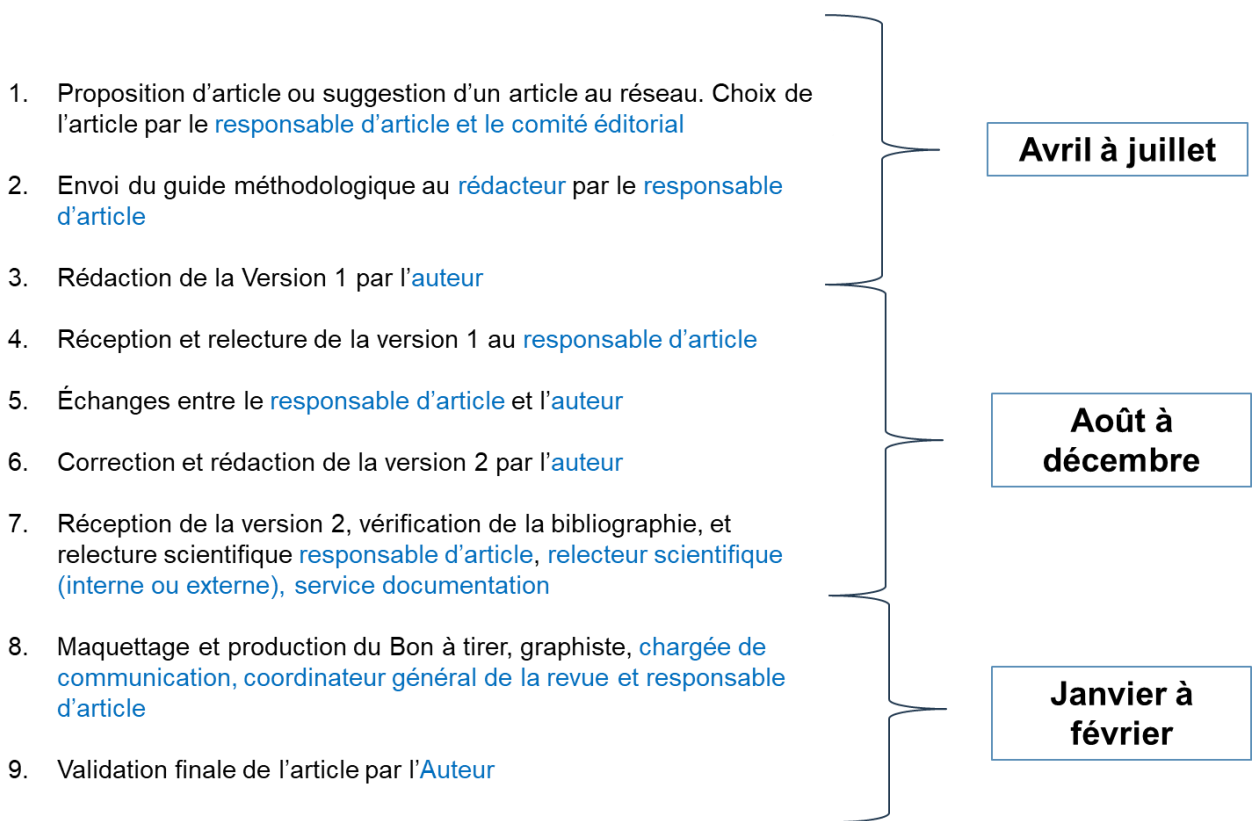


Figure 1 : Processus de production d'un article

4.2. Bilan des découvertes

Le bilan des découvertes cible les espèces qui ont été nouvellement observées l'année précédente la sortie de la revue ERICA. La revue sortant au printemps La rédaction du bilan des découvertes est effectuée sur une période relativement courte entre les mois de janvier et de février de l'année de sortie de la revue ERICA.

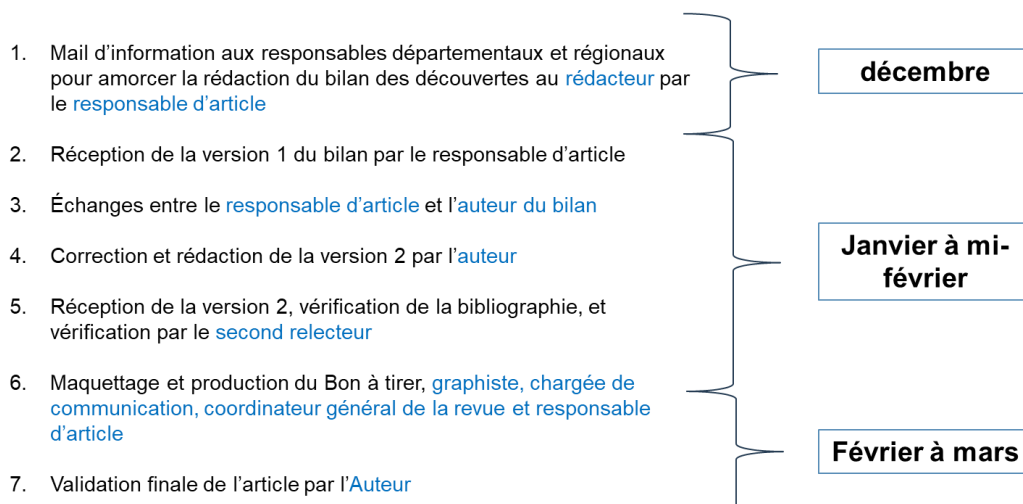


Figure 2 : Processus de rédaction du bilan des découvertes

5. Directives générales pour la rédaction des articles

5.1. Langue

La langue acceptée est le français.

5.2. Cessions de droit

En soumettant son article à la revue ERICA, l'auteur autorise le CBN de Brest à reproduire, et diffuser son article et ses illustrations dans le respect des règles de citation. Soumettre un article pour publication dans ERICA implique que celui-ci n'ait pas été simultanément soumis à une autre revue. Les droits de reproduction de l'article, y compris des illustrations, sont réservés à la revue.

5.3. Présentation générale de l'article :

- Article rédigé en pleine page au format A4 via un logiciel de traitement de texte
- Police pour l'ensemble de l'article : Calibri, taille 11 ;
- Texte destiné à être publié en italique (en particulier les noms latins) doit être présenté en italique
- Pour faciliter son traitement par un logiciel de maquetage :
 - aucune partie du texte ne doit être surlignée, soulignée ou écrite en MAJUSCULES.
 - il ne doit pas y avoir de mise en forme (taille de police variées, couleurs...). Les encarts peuvent être faits, mais il faut qu'ils soient précisés par l'auteur.

5.4. Mise en page

A partir du texte et des illustrations fournis par l'auteur, la graphiste effectue la mise en page de l'article. Une maquette sera soumise à l'auteur par le CBN pour validation avant publication.

5.5. Taille des articles

Les articles doivent respecter le nombre de pages et le nombre de caractères imposés. Celui-ci dépend de la rubrique à laquelle il appartient (voir tableau ci-dessous).

Tableau 2 : taille des articles

Types d'articles	Nombre de pages	Nombre de caractères (espaces compris)
Compte-rendu de sorties Du titre à la bibliographique	4	18 000
Connaissance, conservation, gestion Du titre à la bibliographique	4	18 000
Revue des lecteurs	2	4 x 1500

Si des illustrations sont incluses, l'auteur doit réduire d'autant le texte pour ne pas dépasser le nombre de caractère prévu. À titre d'exemple, pour les propositions de visuels ci-dessous, l'article devra faire 15 000 signes, espaces compris.

- 5 visuels de petites tailles de 7.77 cm x 5.77 cm (correspondant à la largeur d'une colonne = 750 signes espaces compris).
- 1 visuel de taille moyenne au format paysage 16.5 cm x 10 cm (correspondant à un peu moins d'une demi-page et d'une largeur de 2 colonnes – 3000 signes espaces compris) et 2 petits visuels

Respect du nombre de signes : Chaque article doit respecter un **nombre de signes maximum** défini à l'avance. En cas de dépassement du nombre de signe, l'article ne sera pas relu par le responsable d'article.

5.6. Orthographe

Les auteurs doivent veiller à la ponctuation, à la qualité syntaxique et orthographique de leur article.

5.7. Abréviations et acronymes

Les abréviations et les acronymes doivent être définis à la première mention dans le cœur de l'article (pas dans le résumé). Exemple : Conservatoire botanique national (CBN).

5.8. Nombres

Les dates doivent être écrites en entier dans l'ordre jour-mois-année (ex. : 12 juin 2005), sans signe de ponctuation entre les différentes parties. Les siècles doivent être écrits de la façon suivante : 19^e siècle.

5.9. Noms de personnes (hors référence bibliographique)

Les noms de personnes cités dans l'article, comme par exemple, lors de sorties botaniques, remerciements ou autres, doivent être écrits de la manière suivante : Alain Dupont (de préférence) ou A. Dupont. Et par ordre alphabétique.

5.10. Nomenclature botanique (noms latins et noms français)

- Les **noms latins des taxons** (à l'exception des autorités et des indicateurs de rang) doivent être écrits en *italique*. Ils doivent être complets, c'est-à-dire nom de genre, d'espèce, éventuellement de rang infraspécifique avec indicateur de rang. Le référentiel de nomenclature botanique utilisé doit être obligatoirement précisé en début d'article (exemple : RNFO, Flora gallica, Taxref17, etc.). Si un auteur utilise un référentiel ancien (début XX^eme par exemple), il devra faire la jonction avec l'un des référentiels actuels.
 - Ex. : *Luzula multiflora* (Ehrh.) Lej. subsp. *congesta* (Thuill.) Arcang.
- Les **noms français ou vernaculaires** des taxons ne sont pas en italique. Lorsque le nom est un binôme ; le premier élément comporte une majuscule ; si ce nom est simple, il s'écrit entièrement en minuscules.
 - Ex. : la Renoncule rampante ou des renoncules.

5.11. Statuts des espèces

les statuts sont à mettre entre crochets après le nom d'espèce. Seuls les statuts suivants sont retenus : DH ; Nat ; Reg BN ; Reg BZH ; Reg PDL ; LR UICN nat. 2012 ; LR UICN BN ; LR UICN BZH ; LR UICN PDL. IA, IP et AS pour le statut d'invasivité. Cette liste est déjà très conséquente et il est proposé de ne pas afficher certains statuts (Berne, dét. ZNIEFF...) pour des questions de lisibilité notamment. Du fait de son ancienneté et de l'existence de liste régionale récente, il est également proposé de ne plus afficher la liste rouge armoricaine (LRMA).

5.12. Nomenclature phytosociologique

Les noms des syntaxons doivent être écrits en italique (sauf pour le « groupement à »). Les auteurs et l'année de publication des syntaxons doivent être correctement indiqués. Le référentiel phytosociologique utilisé doit être obligatoirement précisé en début d'article.

- Ex. : *Spirodelo - Lemnetum minoris* Müller & Görs 1960.

5.13. Citation dans le texte de l'article d'une référence à un auteur

Lorsque l'on fait référence à une publication d'un auteur dans le texte de l'article, cette publication doit impérativement être mentionnée dans la liste des références bibliographiques figurant en fin d'article.

Les noms d'auteurs sont écrits en minuscule avec la première lettre en majuscule. Ex. : Beaud. Les références (nom de l'auteur, année d'édition) sont indiquées dans le texte, entre parenthèses, immédiatement après la citation. Ex. : « Evitez de citer à tort et à travers » (Beaud, 2003) ; ou selon Beaud (2003), on cite correctement « en reprenant le texte exact ».

Lorsque qu'une publication à deux auteurs, la citation doit être la suivante : (Bernard & Lachaud, 2024).

Lorsque qu'une publication à plus de deux auteurs, la citation doit être la suivante dans le texte : (Bardat *et al.*, 2002).

Si l'auteur a publié plusieurs documents la même année et que vous en citez deux ou plus, il faut ajouter (a, b, c, d...) à la suite de l'année afin de rendre univoque la citation de chaque document, et reprendre ce numéro dans la bibliographie. Ex. : selon Dupont (2006a), la sécurité informatique dépend.

5.14. Liste des références bibliographiques :

En fonction de la nature de l'article, une liste des références bibliographiques sera conseillée. Celle-ci n'est pas obligatoire pour les articles relatifs aux comptes-rendus de sorties.

Quand une liste bibliographique est établie, l'ensemble des références forme la **bibliographie**. Elle est exposée à la fin de l'article avant les annexes. Elle doit être présentée par ordre alphabétique des noms d'auteurs, puis par ordre de dates, de la plus ancienne à la plus récente pour un même auteur. Les noms des périodiques ainsi que les noms d'éditeurs pour les monographies, colloques... devront être entiers et non abrégés.

Tous les noms d'auteurs d'une référence bibliographique doivent être cités dans la bibliographie. L'emploi du « *et al.* » est ici à proscrire.

Les **noms propres** des auteurs s'écrivent en minuscule. Le prénom se limite aux initiales suivi d'un point et d'une virgule (Exemple : Grime J., Hodgson J., Quéré E.). Dans le cas où les auteurs ont des **noms propres composés (NC)**, les normes diffèrent selon les nationalités des auteurs :

- Citation d'un auteur à nom composé non anglais, non nord-américain, non portugais et non brésilien : Partie 1 du NC-Partie 2 du NC puis Initiale du prénom (ex. : Dupont-Durand B.) ;
- Citation d'un auteur anglais ou nord-américain ou portugais ou brésilien (ou africain parfois) à nom composé *sans trait d'union* : Partie 2 du NC en majuscule puis Initiale du Prénom puis-Partie 1 du NC en minuscule (Fitzgerald F. Scott) ;
- Citation d'un auteur anglais ou nord-américain ou portugais ou brésilien à nom composé *avec trait d'union* : Partie 1 du NC-Partie 2 du NC puis Initiale du prénom (ex. : Scott-Fitzgerald F.).

Les **prénoms composés (PC)** sont écrits par leurs initiales suivies d'un point et séparées d'un tiret (PC1.- PC2) (ex. : Géhu J.-M.).

En cas de **coordination d'un document par des auteurs**, ceux-ci doivent être mentionnés de la façon suivante (exemples fictifs) :

- Dupont J. & Durand P. (coord.), 2007 - *Comparative Plant Ecology : a functional approach to commun British species*. éd. 2. New York : Wiley, 750 p.
- Dupont J. & Durand P. (coord.), Grime J.-P., Hodgson J.-G., 2010 - *Atlas des orthoptères et des Mantides de France*. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 104 p. (Patrimoines Naturels ; 60).

5.15. Tableaux et graphiques

Pour des contraintes de maquetages, **les tableaux et graphiques doivent être inclus dans l'article et fournis en fichiers originaux séparés**. Les tableaux et graphiques seront numérotés de façon continue en chiffres arabes dans l'ordre de mention dans l'article. Ils doivent être signalés par des repères. Ces tableaux ou graphiques seront cités dans le texte de la manière suivante : (tableau 1). Le nom fichier original sera identique à celui de la légende. Les légendes ne doivent pas être insérées dans des zones de textes spécifiques

Chaque tableau et graphique comportera :

- un titre ;

- une légende, qui sera placée au-dessus pour un tableau et en-dessous pour une figure ;
- pour les tableaux, des titres de colonne brefs.

5.16. Illustrations

Toute autre illustration (hors tableaux et graphiques) **doit être incluse dans l'article et fournie dans son fichier original à part**, de qualité optimale (JPEG, EPS, TIFF 300 dpi minimum), sous format électronique **avec un titre identique à la légende de l'illustration et avec le copyright**. Les illustrations seront numérotées de façon continue en chiffres arabes dans l'ordre de mention dans l'article. Les illustrations seront citées **dans le texte** de la manière suivante : (fig. 1) ou si plusieurs (fig. 2A, B). Elles ne doivent pas être insérées dans des zones de textes spécifiques. Les légendes seront formatées et placées en-dessous des illustrations, doivent être courtes et mentionner le nom de l'auteur et si nécessaire sa structure. Exemple : Fabien Dortel (CBN de Brest). Elles devront être précédées du copyright © pouvant s'écrire (c) ou à l'aide du raccourci touche alt + 0169.

Exemple : *figure 1 : tourbière boisée © Fabien Dortel (CBN de Brest)*

Des illustrations en plus de celles prévues dans l'article doivent être ajoutées au dossier. Elles doivent présenter un champ suffisamment large pour pouvoir zoomer sur l'objet central.

5.17. Relecture

L'article proposé au CBN doit être le plus abouti possible. L'auteur est libre de faire relire son article par les personnes de son choix avant de l'envoyer au responsable d'article. Dans tous les cas, l'article sera par la suite relu par l'un des membres du comité éditorial de la revue ERICA et, si besoin, par un autre relecteur interne au sein du CBN.

6. Directives spécifiques par type d'article

6.1. Compte-rendu de sortie

Description : Le compte-rendu de sortie vise à raconter le déroulement de la sortie, décrire les milieux et les espèces intéressantes qui ont pu être rencontrées, etc. Le style sera assez libre et le choix du ton sera laissé libre à l'auteur.

Taille de l'article : 4 pages. Le nombre de caractères pour chaque partie de l'article est détaillé dans le gabarit ci-après.

Structure de l'article : l'article devra respecter la structure suivante :

- **Titre** : doit préciser la date de la sortie et le lieu
- **Auteur** : L'ordre dans lequel les noms et prénoms des auteurs apparaîtront dans le titre définira l'ordre de citation des auteurs dans la bibliographie de l'article. Chaque nom d'auteur est suivi de sa fonction, (le cas échéant) le nom de l'organisme d'appartenance de la personne, et de son adresse électronique.
- **Résumé** : Il doit refléter précisément le contenu de l'article et utiliser un vocabulaire évocateur. Le résumé comptera au maximum 345 caractères, espaces compris.
- **Mots clés** : En français (mots clés) 3 à 5 mots clés complémentaires au titre et au résumé. Il comptera au maximum 300 caractères, espaces compris.
- **Introduction** : L'introduction, courte et précise, situera clairement le contexte de la sortie. Elle devra néanmoins être de 1188 caractères maximums, espaces compris.
- **Texte** : corps de l'article. Il sera composé de parties et de paragraphes. Chaque partie fera l'objet d'un titre.

6.2. Article Réseau

Description : L'article sur le réseau des observateurs vise à promouvoir les initiatives sur les actions d'animation de réseaux, développement de groupes locaux, une action locale réalisée sur le territoire, sur la pratique de botanique menée par le réseau. Cette rubrique peut également être l'occasion, suivant les actualités, de mettre en avant un ou une botaniste, évoquer une nécrologie.

Taille de l'article : 4 pages. Le nombre de caractères pour chaque partie de l'article est détaillé identique à ceux précisés dans le gabarit « compte-rendu » de sortie cité ci-avant.

Structure de l'article : l'article devra respecter la structure suivante :

- **Titre** : doit préciser le thème de l'article.
- **Auteur** : L'ordre dans lequel les noms et prénoms des auteurs apparaîtront dans le titre définira l'ordre de citation des auteurs dans la bibliographie de l'article. Chaque nom d'auteur est suivi de sa fonction, (le cas échéant) le nom de l'organisme d'appartenance de la personne, et de son adresse électronique.
- **Résumé** : **Le résumé est optionnel pour les articles sur le réseau.** Il doit refléter précisément le contenu de l'article et utiliser un vocabulaire évocateur. Le résumé comptera au maximum 345 caractères, espaces compris.
- **Mots clés** : En français (mots clés) 3 à 5 mots clés complémentaires au titre et au résumé. Il comptera au maximum 300 caractères, espaces compris.
- **Introduction** : L'introduction, courte et précise, situera clairement le contexte de la sortie. Elle devra néanmoins être de 1188 caractères maximums, espaces compris.
- **Texte** : corps de l'article. Il sera composé de parties et de paragraphes. Chaque partie fera l'objet d'un titre.

6.3. Article Connaissance, conservation et gestion

Description : Les articles présentés dans cette rubrique visent à promouvoir des actions de conservation ou de gestion de la biodiversité végétales, et à diffuser des connaissances sur les taxons de flore et de lichens, les groupements végétaux et les habitats, des sites à fort intérêt botanique, etc. Ils peuvent être rédigés dans un style libre, en veillant à la sincérité des propos et à une argumentation structurée, basée sur des observations et une analyse sérieuse. Une certaine structuration devra être respectée. Les thèmes peuvent être diversifiés. Des photographies sont recommandées, des cartes, tableaux pourront aussi venir enrichir l'article dans le respect des contraintes de volume de l'article (nombre de pages limité).

Taille de l'article : 4 pages. Le nombre de caractères est détaillé dans le gabarit ci-après.

Structure de l'article : l'article devra respecter la structure suivante :

- **Titre** : Court et précisant le sujet : sujet et territoire.
- **Auteur** : L'ordre dans lequel les noms et prénoms des auteurs apparaîtront dans le titre définira l'ordre de citation des auteurs dans la bibliographie de l'article. Chaque nom d'auteur est suivi de sa fonction, (le cas échéant) le nom de l'organisme d'appartenance de la personne, et de son adresse électronique.
- **Résumé** : Il doit refléter précisément le contenu de l'article et utiliser un vocabulaire évocateur. Le résumé comptera au maximum 345 caractères, espaces compris.
- **Mots clés** : En français (mots clés) 3 à 5 mots clés complémentaires au titre et au résumé. Il comptera au maximum 300 caractères, espaces compris.
- **Introduction** : L'introduction, courte et précise, situera clairement le contexte de la sortie. Elle fera au maximum 1188 caractères, espaces compris.
- **Texte** : corps de l'article. Il sera composé de parties et de paragraphes. Chaque partie fera l'objet d'un titre.
- **Bibliographie** : La bibliographie n'est pas obligatoire. Elle est néanmoins recommandée. Compte-tenu du nombre de pages limité, la bibliographie sera constituée par des références nécessaires à la

compréhension à l'enrichissement de l'article. Elle devra respecter les éléments présentés dans le paragraphe 5.14.

6.4. Revue des lecteurs

Description : cette rubrique a pour objectif de mettre en valeur 4 ouvrages ou autres publications qui intéresseront le réseau des observateurs et qui pourront favoriser/développer la pratique d'études en lien avec le monde végétal sur le Massif armoricain. Le texte devra résumer la publication et préciser son intérêt pour le réseau. Le ton sera neutre et respectueux.

Taille : 2 pages. Avec deux présentations de livres/articles par pages.

Structure de la rubrique :

- Chapeau : 231 caractères espaces compris. Doit décrire l'objectif de la revue des lecteurs ;

Structure de chaque note de lecture :

- Titre de l'ouvrage : Titre complet de la publication ;
- Auteurs de la publication : Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître dans l'ordre dans lequel ces noms devront apparaître dans la référence bibliographique en fin d'article ;
- Nom du rédacteur de la note de lecture : nom du rédacteur du résumé ;
- Texte : corps de l'article, de 1700 caractères au maximum, espace compris : Il sera composé d'un résumé objectif du livre ou de la revue.

Illustration : Photographie de couverture de l'ouvrage au format portrait.

6.5. Bilan des découvertes

Description :

Le bilan des découvertes met en avant les observations marquantes intégrées aux bases de données du CBN de Brest dans l'année écoulée précédant la sortie d'ERICA. La sélection des taxons est réalisée par les responsables départementaux et régionaux de l'inventaire permanent de la flore et des lichens sur des critères comme la rareté ou la nouveauté pour un département. De plus, certains taxons méconnus, ou dont la répartition est inhabituelle, peuvent être inscrits afin d'attirer l'attention du lecteur. Concernant les charophytes, compte-tenu du faible nombre de taxons concernés et d'observateur.ice.s associé.e.s, un bilan des découvertes spécifique à ce groupe ne peut être établi annuellement. Toutefois un bilan des découvertes pluriannuel pourra être proposé si le nombre d'observations et l'intérêt des découvertes le permettent.

Taille du bilan des découvertes :

- Flore vasculaire : 40 pages : 2 pages introductions et 3 pages par départements maximum ;
- Bryophytes : 1 page d'introduction et 2 pages par région ;
- Lichens et champignons lichénicoles : 1 pages d'introduction et 2 pages par région.

Caractère par page : 4 000 caractères maximum

Page de présentation du bilan des découvertes flore vasculaire :

- Titre : « Bilan des découvertes XXXX (*précision de l'année en cours*) concernant la flore vasculaire du Massif armoricain et de ses marges » ;
- Auteur : Comprend l'ensemble des responsables des départements par ordre alphabétique.
- Catégorie retenue : Explication de la méthodologie de sélection des espèces. Voir le paragraphe page suivante « critères proposés pour la sélection des taxons à intégrer dans le bilan des découvertes d'ERICA » ;
- Référentiel : préciser le référentiel utilisé ;
- Abréviation : précision des abréviations utilisées.

Page de présentation du bilan des découvertes Bryophytes :

- Titre : « Bilan des découvertes » suivie par le territoire et le groupe concerné
- Auteur : Comprend l'ensemble des responsables par ordre alphabétique ;
- Référentiel : préciser le référentiel utilisé ;
- Introduction : Courte introduction sur le mode de sélection des taxons.

Page de présentation du bilan des découvertes Lichens :

- Titre : « Bilan des découvertes » suivie par le territoire et le groupe concerné
- Auteur : Comprend l'ensemble des responsables par ordre alphabétique ;
- Référentiel : préciser le référentiel utilisé ;
- Introduction : Courte introduction sur le mode de sélection des taxons.

Structure du bilan des découvertes par département (ou région pour les bryophytes et les lichens) :

1. Zoom sur une espèce
2. Liste des taxons découverts
Plantes indigènes ou assimilées indigènes ¹
 1. très rares à rares (liste 1)
 2. Assez rares à peu communes (aire disjointe, disséminée dans le département ; ou population isolée) (liste 2)Plantes non indigènes, ou dont l'indigénat est inconnu ou incertain ¹
 1. Très rares à rares (liste 3)
 2. Assez rares à peu communes (répartition discontinue ; ou population isolées) (liste 4)

Zoom sur une espèce

Il s'agit d'un texte de quelques lignes rédigé pour une observation majeure de l'année (nouveau ou redécouverte). La plante concernée doit être issue de la liste 1. Cet encadré se situe en début de bilan de chaque département. Une illustration pourra accompagner cette observation majeure.

Liste des taxons découverts

Les observations seront rédigées de la manière suivante :

- **Nom du taxon** : Le nom du taxon est à rédiger en italique et en gras. Il doit être suivi du nom d'auteur.
- **Statut** : les statuts sont à mettre entre crochets après le nom d'espèce. Seuls les statuts suivants sont retenus : DH ; Nat ; Reg BN ; Reg BZH ; Reg PDL ; LR nat. 2012 ; LR BN ; LR BZH ; LR PDL. IA, IP et AS pour le statut d'invasivité. Cette liste est déjà très conséquente et il est proposé de ne pas afficher certains statuts (Berne, dét. ZNIEFF...) pour des questions de lisibilité notamment. Du fait de son ancienneté et de l'existence de liste régionale récente, il est également proposé de ne plus afficher la liste rouge armoricaine (LRMA).
- **Localité** : précise la localité de l'observation (lieu-dit) et commune ;
- **Auteur et date** : entre parenthèses. Sont précisées les initiales de l'observateur ainsi que la date de l'observation ;
- **Commentaire** : Comprend toute information utile pour le lecteur et montrer l'intérêt de la découverte. Exemple : nouveau pour le département ; nouveau pour la maille n°X ; non revu depuis Lloyd (1897) ; sous-espèce méconnue et à rechercher ; station détruite etc. Ces éléments informatifs sont à signaler

¹ Distinction effectuée uniquement pour la flore vasculaire.

en italique en fin de phrase.

Lors de la rédaction du bilan des découvertes, il est préconisé de favoriser des commentaires par taxon plutôt qu'un grand nombre de taxons avec peu de commentaires.

Exemple de citation de découverte :

Lathyrus angulatus L. [LR Nat. (LC), LR PDL (EN)] : une cinquantaine de pieds au sein d'une jachère près des Ouches à la Breille-les-Pins (JCG, 06/2026) *Redécouverte pour le département. Plante ayant très fortement régressée en Anjou : elle est à rechercher, d'autant qu'elle peut passer inaperçue du fait de sa régression.*

Citation des auteurs en fin d'article :

- Les **observateurs cités pour une découverte** : Les observateurs cités dans le corps du bilan des découvertes sont à signaler après l'intitulé « **Observations de :** » (en gras) en fin de bilan. Les prénom et nom sont suivis des initiales mises entre parenthèse. Chaque contributeur est cité par ordre alphabétique du nom et séparé par un point-virgule, avec d'abord le Prénom, puis le nom. Exemple : Pierre Dupont (PD) ; Michel Provost (MP).
- Les **observateurs ayant également fourni des observations au cours de l'année écoulée** (et avant le 1er janvier précédent la sortie du numéro d'ERICA pour une prise en compte dans le bilan des découvertes), mais dont les observations n'ont pas été retenues dans le bilan des découvertes sont à mentionner après l'intitulé « **Ont également fourni des observations :** » (en gras) en fin de bilan. Cette liste sera fournie par le CBN au début du mois de janvier (semaine 2) précédant la sortie du numéro d'ERICA à la seule condition que les inventaires soient déjà intégrés à la base de données du CBN de Brest. Si cette liste est trop conséquente, il est proposé de ne pas l'afficher dans le bilan des découvertes publié dans ERICA. pour des raisons de place. En revanche, cette liste d'observateurs peut être ajoutée dans le bilan plus complet mis en ligne sur le site Internet du Conservatoire. Chaque contributeur est cité par ordre alphabétique du nom et séparé par un point-virgule, avec d'abord le Prénom, puis le nom. Exemple : Pierre Dupont ; Michel Provost.

Erratum ; Errata :

Il est possible de revenir a posteriori sur certaines observations publiées dans le bilan des découvertes d'ERICA. Il est demandé d'identifier précisément l'observation concernée par la remarque (auteur, taxon, numéro d'ERICA), et d'indiquer les modifications à apporter à cette donnée (sur la localité, le taxon, l'observateur.).

Illustration : Pour chaque département, des photographies devront être proposées, avec si possible, une photographie des taxons mis en avant en début de bilan et une photographie par page.

Critères pour la sélection des taxons à intégrer dans le bilan des découvertes d'ERICA et répartition dans les 4 listes

Les catégories de rareté et d'indigénat sont mises à disposition par le CBN pour la rédaction du bilan des découvertes.

1. Plantes indigènes ou assimilées indigènes :

- **actuellement** comme **très rares (TR)** à **rare (R)** : **liste 1**
- **actuellement** comme **assez rares (AR)** à **peu communes (PC)** : disséminées dans le département : répartition générale non continue, ou dont la population découverte est déconnectée ou véritablement isolée de sa répartition habituelle : **liste 2**

1'. Plantes non indigènes, ou dont l'indigénat est inconnu ou incertain :

- **actuellement** comme **très rares (TR)** à **rare (R)** : **liste 3**
- **actuellement** comme **assez rares (AR)** à **peu communes (PC)** : disséminées dans le département : répartition générale non continue, ou dont la population découverte est déconnectée ou véritablement isolée de sa répartition habituelle : **liste 4.**

Précisions concernant la citation des plantes revues ou découvertes :

- Citation des plantes revues : Pour indiquer l'observation d'une plante déjà signalée auparavant dans une localité (plante « revue »), un **pas de temps de 5 à 10 ans entre deux signalements** dans le bilan des découvertes semble raisonnable. Malgré tout, cela pourra dépendre des taxons concernés car des signalements plus réguliers peuvent être justifiés (cas de plantes annuelles comme les messicoles, des plantes fugaces, soumises aux aléas climatiques comme *Coleanthus subtilis*...). Ces cas devront se limiter aux taxons rares rentrant dans les **Listes 1 et 2**. Ce point est donc laissé à la libre appréciation des responsables départementaux qui jugent de la pertinence d'afficher ou non l'information concernée. En cas de citation de ce genre, il est demandé de signaler l'auteur et l'année de la précédente observation ainsi que le numéro ERICA concerné.
- Citation des plantes découvertes : Pour indiquer l'observation d'une plante « redécouverte », un pas de temps supérieur à **25 ans entre deux signalements** semble raisonnable. En cas de citation de ce genre, il est demandé de signaler l'auteur et l'année de la précédente observation.

Mise en forme du bilan des découvertes

La liste des découvertes rédigée par chaque auteur doit être rédigée sans tableau, sans puce, sans tiret et sans mise en colonnes. Uniquement des sauts de ligne.